
Table des matières

1 - OBJET	2
2 - APPLICATION	2
3 – LE RISQUE INCENDIE.....	2
3.1 – MOTS-CLES	2
3.2 – COMBUSTION	2
3.3 – AGENTS EXTINCTEURS.....	3
4 – GESTION D’UN DEPART DE FEU.....	3
4.1 – TEMOIN.....	3
4.2 – DECLENCHEMENT DE L’ALARME INCENDIE.....	4
4.3 – SPRINKLAGE ET TELESURVEILLANCE.....	4
4.4 – INFORMATION DES SALARIES.....	4
4.5 – APPEL DES SECOURS EXTERNES.....	5
4.6 – EQUIPE DE PREMIERE INTERVENTION.....	5
5 - EVACUATION	6
5.1 – ORDRE D’EVACUATION.....	6
5.2 – CONSIGNES GENERALES D’EVACUATION	6
5.3 – POINT DE RASSEMBLEMENT	6
5.4 – CONSIGNES PARTICULIERE ET ROLE DE CHACUN.....	7
5.5 – REINTEGRATION	8
6 – PREVENTION DU RISQUE INCENDIE	8
7 – EXERCICE D’EVACUATION.....	8
8 - TEST ALARME INCENDIE	8
9 - DOCUMENTS ASSOCIES.....	9

1 - OBJET

Cette procédure a pour objectif d'organiser l'alerte et l'évacuation du personnel en cas d'incendie sur le site de Rochefort-sur-Nenon.

2 - APPLICATION

Cette procédure s'applique à l'ensemble du personnel de COLRUYT ainsi qu'aux personnes extérieures à la société présentes sur le site.

Afin de veiller à la sécurité de chacun, cette procédure est à respecter **obligatoirement** et **scrupuleusement**.

3 – LE RISQUE INCENDIE

3.1 – MOTS-CLES

COMBUSTION : Réaction chimique avec dégagement de chaleur, résultat de la combinaison d'un comburant avec un combustible en présence d'une énergie d'activation.

COMBUSTIBLE : Matière capable de se consumer.

COMBURANT : Corps qui, en se combinant avec un autre, permet la combustion.

ENERGIE D'ACTIVATION : Energie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion et apportée par une source de chaleur, une étincelle...

3.2 – COMBUSTION

Trois éléments sont nécessaires à la combustion :

- *combustible (solide : bois, papier,... liquide : solvants, essence,... gaz : propane, butane,...)*
- *comburant (oxygène, air,...)*
- *énergie d'activation (source de chaleur, étincelle,...)*

Ils constituent le triangle du feu représenté ci-contre :



L'absence d'un des trois éléments empêche le déclenchement de la combustion.

Etant donné que le comburant (oxygène) est toujours présent sur les lieux de travail et qu'il y a toujours des combustibles (papier, solvants,...), les causes d'incendie sont systématiquement liées à la présence de sources d'inflammation.

3.3 – AGENTS EXTINCTEURS

Les agents extincteurs ont des actions spécifiques sur le feu en fonction de la nature du combustible.

AGENTS	COMBUSTIBLES	CLASSES DE FEU
Eau + additif (pour accroître le pouvoir extincteur)	Sur les feux de classe A et B	Classe A : Feux de matériaux solides (bois, papier, plastique,...) Classe B : Feux de liquides (alcool, essence, white-spirit, huile,...)
Poudre	Sur les feux de classe A, B et C	Classe A : Feux de matériaux solides (bois, papier, plastique,...) Classe B : Feux de liquides (alcool, essence, white-spirit, huile,...) Classe C : Feux de gaz (butane, propane,...)
CO₂	Sur les feux de classe B et éventuellement C Sur les feux d'origine électrique	Classe B : Feux de liquides (alcool, essence, white-spirit, huile,...) Classe C : Feux de gaz (butane, propane,...)

L'entrepôt dispose essentiellement d'extincteurs à **eau + additif** et de **CO₂**.

4 – GESTION D'UN DEPART DE FEU


4.1 – Détection par système de sécurité incendie (SSI)

Le système est équipé de détecteur de fumé et de boîtier à déclencheur manuel.

Ce système est relié à cyclope est sécuryté center.

4.2 – TEMOIN

Tout témoin d'un début d'incendie, susceptible de conduire à une situation accidentelle, a le devoir de **donner l'alerte**.

 SAS COLRUYT RETAIL FRANCE	GESTION DES INFRASTRUCTURES	
	Procédure Alerte et évacuation du site de Rochefort-sur-Nenon	doc 425.804 Page 4 de 9

Le témoin qui découvre un début d'incendie doit :

- **attaquer le feu**, dans la limite de ses compétences, avec les extincteurs portatifs se trouvant sur place ou aux abords.
- **signaler l'endroit exact du sinistre** à l'aide du téléphone situé près d'une issue de secours (composer le 615). Le message est diffusé par les hauts parleurs, l'équipe de première intervention est alors prévenue du lieu du sinistre où elle doit se rendre.
- **appeler le standard** (composer le 9) ou à défaut le responsable de zone qui alertera les pompiers au 018.
- **déclencher l'alarme incendie** à l'aide du boîtier d'alarme (situé à chaque issue de secours).

4.3 – DECLENCHEMENT DE L'ALARME INCENDIE

L'alarme est une information interne à l'établissement prévenant d'un incendie.

L'alarme va engendrer l'évacuation du personnel du site. Elle est déclenchée manuellement en appuyant sur les boîtiers rouges situés à chaque issue de secours du site.

4.4 – SPRINKLAGE ET TELESURVEILLANCE

L'entrepôt sec dispose d'un réseau de sprinklage qui se déclenche sous l'action de la chaleur et diffuse de l'eau.

Le système de sprinklage est relié à la télésurveillance qui est automatiquement alertée dans le cas où l'alarme sprinklage se déclenche. La télésurveillance appelle alors un des membres du personnel du site concerné, en suivant l'ordre établi selon des listes spécifiques.

Un code doit être donné à la télésurveillance.

Il est nécessaire de vérifier s'il s'agit de la mise en route du sprinklage ou d'une fausse alerte, et de contacter par la suite la télésurveillance.

La télésurveillance ne contacte pas les secours extérieurs, c'est au personnel COLRUYT de le faire si besoin.

4.5 – INFORMATION DES SALARIES

Les salariés sont avertis des urgences par le système d'alarme ou par les hauts parleurs. Si une évacuation est nécessaire, les employés se dirigeront vers le point de rassemblement en empruntant l'issue de secours la plus proche.

4.6 – APPEL DES SECOURS EXTERNES

Le standard (à défaut le responsable de zone) est chargé d'appeler les pompiers dès qu'un témoin signale un début d'incendie.

En dehors des heures d'ouverture du standard et/ou si l'intervention de secours est urgente, le supérieur hiérarchique du témoin appelle les pompiers au 0-18.

Le message à transmettre aux secours suit le modèle suivant (message type) :

- Ici la Société COLRUYT Zone Industrielle 4 rue des entrepôts 39700 ROCHEFORT SUR NENON
Tél : 03 84 70 74 00 (*indiquez le numéro de téléphone où vous joindre*)
- Il y a eu un accident/incident sur notre installation (*précisez s'il s'agit d'un incendie, d'une explosion, d'un blessé et le lieu exact de l'accident*)
- L'état actuel est le suivant : risque d'extension, maîtrise du sinistre, nombre de blessés, secours déjà en action, ...
- Les mesures prises à l'extérieur de l'établissement sont les suivantes :
- Les tiers présents ou prévenus sont les suivants :
- Accès au site, où se présenter, qui attend pour guider les secours.

NE PAS RACCROCHER TANT QUE L'INTERLOCUTEUR NE L'A PAS DEMANDE :
il peut avoir besoin d'informations complémentaires.

Le standard informera immédiatement le responsable ERT/SITE et le service QHSE suivant une liste préétablie.

4.7 – EQUIPE DE PREMIERE INTERVENTION

Des équipes de première intervention sont formées par zone pour intervenir sur le site de Rochefort-sur-Nenon.

A la diffusion du message et au signal sonore de l'alarme, l'équipe de première intervention de la zone concernée est avertie du feu et intervient immédiatement avec les moyens d'extinction disponibles sur place.

Les équipes de première intervention sont également chargées de fermer les vannes de barrage situées dans leur zone en cas d'évacuation.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont principalement des extincteurs mobiles et des robinets d'incendie armés (RIA), le système de sprinklage fonctionnant automatiquement.

5 - EVACUATION

5.1 – ORDRE D'EVACUATION

Le signal d'évacuation peut être lancé à l'initiative de chacun dans la mesure où la nature et l'ampleur du risque nécessite l'évacuation du personnel exposé.

Le déclenchement de l'alarme incendie doit générer l'évacuation du personnel présent dans le bâtiment.

5.2 – CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal :

- Mettre son poste de travail en sécurité (arrêt de l'engin de manutention, fermeture des portes et fenêtres des bureaux, fermeture des portes de quai)
- Atteindre l'issue de secours la plus proche
- Ne pas passer par les vestiaires
- Ne pas revenir en arrière sans y avoir été invité
- Se rendre au point de rassemblement à pied (parking extérieur au site)
- Informer immédiatement le responsable d'évacuation si une personne du service est « anormalement » absente

5.3 – POINT DE RASSEMBLEMENT

Il est signalé par un panneau situé au fond du parking réservé au stationnement des véhicules du personnel à l'extérieur du site. Il est placé de façon à ne pas gêner l'intervention des secours internes et extérieurs.

Le point de rassemblement est l'endroit où est effectué l'appel des personnes. L'usage correct du badge d'accès est ici capital : il est obligatoire de badger à l'arrivée sur le site de Rochefort. Le but est de connaître les personnes présentes sur le site à tout moment.

Lors de l'évacuation du site, **il ne faut pas badger pour sortir.**

**AUCUN MEMBRE DU PERSONNEL NE DOIT QUITTER LE SITE DE ROCHEFORT SANS AVOIR ETE
APPELE AU POINT DE RASSEMBLEMENT ET SANS AUTORISATION**

Entrepôt : appel par service / Bureaux : appel par ordre alphabétique.

5.4 – CONSIGNES PARTICULIERE ET ROLE DE CHACUN

5.4.1 – Rôle du responsable de zone

En cas d'incendie, le responsable de zone a pour mission de faire évacuer les personnes présentes dans sa zone (bureaux / entrepôt) et de sécuriser celle-ci.

Il porte un gilet de sécurité orange logoté lors de l'évacuation.

Au déclenchement de l'alarme, le responsable de zone doit :

- Alerter ou faire alerter qu'un ordre d'évacuation a été déclenché ;
- Faire appliquer la mise en sécurité du poste de travail (fermeture des portes et/ou des fenêtres) ;
- S'assurer que l'ordre d'évacuation a été entendu ou transmis à l'ensemble des personnes se trouvant dans la zone à évacuer ;
- Assurer la discipline pendant et après l'évacuation du bâtiment, en veillant à ce que tous les occupants se regroupent au point de rassemblement ;
- Mettre définitivement en sécurité les personnes évacuées et signaler immédiatement toute personne manquante ;
- S'assurer que personne ne regagne son poste ou ne quitte le site sans autorisation.

A la fin de l'évacuation, il se rend au poste de rassemblement incendie ERT et informe le responsable ERT/SITE de l'état de sa zone.

5.4.2 – Rôle du Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Au signal d'évacuation, le SST rejoint le poste de rassemblement incendie ERT (abri fumeurs à l'entrée du site) et reste disponible pour suivre quelconques instructions et assurer les premiers secours.

S'ils sont trop nombreux, 3 SST restent et les autres SST rejoignent le point de rassemblement en le signalant au responsable d'évacuation.

5.4.3 – Accueil des secours et gestion des accès site

Une personne désignée par le responsable ERT empêche de nouveaux véhicules d'entrer sur le site.

Elle accueille les secours et les accompagne jusqu'au sinistre après avoir manuellement fermé la barrière d'entrée.

Un technicien du site (ou, à défaut, une personne formée aux astreintes techniques) effectue la coupure électrique, arrête la chaudière et surveille la mise en route du sprinklage.

5.5 – REINTEGRATION

L'ordre de réintégration aux postes de travail est donné par le responsable ERT. La réintégration se déroule sous la responsabilité du responsable de service.

TOUT ORDRE DE REINTEGRATION SERA DONNE APRES S'ETRE ASSURE QUE L'INCIDENT A L'ORIGINE DE L'EVACUATION A ETE SUPPRIME

En cas de sinistre majeur, des consignes particulières seront transmises aux intéressés.

6 – PREVENTION DU RISQUE INCENDIE

Il est strictement interdit de fumer et d'allumer des feux nus sur le site. Les deux seuls endroits autorisés pour fumer sont situés à l'extérieur de l'entrepôt :

- sous l'abri fumeurs situé à droite de l'entrée du site
- sous l'abri fumeurs du BOF situé vers le bassin de confinement

Les travaux par point chaud ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un permis de feu.

A la fin de la journée, chaque salarié doit veiller à :

- fermer portes et fenêtre,
- éteindre les appareils électriques, notamment l'écran de son ordinateur,
- laisser une zone libre autour des appareils électriques (du papier ou d'autres matières inflammables à proximité d'une source de chaleur peuvent provoquer un incendie).

Le personnel COLRUYT doit connaître et appliquer les consignes en cas d'incendie et participer aux exercices d'évacuation.

7 – EXERCICE D'EVACUATION

Un exercice d'évacuation est organisé 2 fois par an sur le site. Des observateurs sont désignés pendant ces exercices.

Un compte-rendu d'évacuation est rédigé à chaque exercice, mentionnant la date et l'heure, le temps nécessaire à l'évacuation et les remarques éventuelles des observateurs.

8 - TEST ALARME INCENDIE

colruyt SAS COLRUYT RETAIL FRANCE	GESTION DES INFRASTRUCTURES	
	Procédure Alerte et évacuation du site de Rochefort-sur-Nenon	doc 425.804 Page 9 de 9

Le service technique teste 1 fois /mois l'audibilité de l'alarme incendie (sonnerie) et l'ouverture des barrières. Ces tests sont annoncés par des appels pour éviter la confusion.

9 - DOCUMENTS ASSOCIES

Procédogramme « Evacuation du site de Rochefort-sur-Nenon » (doc 425.795)

Plan du point de rassemblement (doc 425.803)